



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture de La Réunion

Pôle Santé Publique et Cohésion sociale
Direction Régionale des Affaires
Sanitaires et Sociales

ARRETE N° 3318/DRASS/PSMS

portant autorisation d'extension du Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale « Rose des Bois » de Saint Denis, de 5 places supplémentaires, à compter du 1^{er} octobre 2007, par le Mouvement de Soutien des Femmes en Détresse - 10 rue des Ajoncs – 97400 Saint Denis.

LE PREFET DE LA REGION ET DU DEPARTEMENT DE LA REUNION

*Officier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'ordre National du Mérite*

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU l'arrêté N°245/DRASS/PSMS du 10 février 2004 fixant le calendrier des périodes de dépôt des demandes d'autorisation mentionnées à l'article L 313-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu la demande d'extension de 5 places supplémentaires présentée par le Mouvement de Soutien des Femmes en Détresse ;

Considérant que le projet remplit les conditions fixées au 1°; 2°,3° et 4° de l'article L 313-4 du code de l'action sociale et des familles ;

Considérant qu'il s'agit d'une demande d'extension non importante et que l'avis du Comité Régional d'Organisation Sociale et Médico-Sociale n'est pas requis en la matière ;

Sur proposition de la Directrice Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er}: Est autorisée l'extension de 5 places du Centre d'Hébergement et de Réinsertion « Rose des Bois » de Saint Denis, portant sa capacité à 31 places, à compter du 1 octobre 2007, par le Mouvement de Soutien des Femmes en Détresse.

ARTICLE 2 : Le Fichier National des Equipements Sanitaires et Sociaux est mis à jour , compte tenu de cette création, comme suit :

Entité juridique

Mouvement de Soutien des Femmes en Détresse
10 rue des Ajoncs
97400 Saint Denis

N° F.I.N.E.S.S 97 040 017 2

Statut

Organisation privée à but non lucratif(Code 65)

Catégorie d'établissement :

Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (Code 214)

N° F.I.N.E.S.S 97 043 076 5

Mode de fonctionnement :

Hébergement complet en internat (code 11)
Hébergement en structure éclatée (code 18)

Catégorie de clientèle :

Femmes seules en difficulté (code 812)

Capacité : 31 (15 internat et 16 logements éclatés)

Lieu :

10 rue des Ajoncs
97400 Saint Denis

ARTICLE 3 : La présente autorisation est valable pour quinze ans, sous condition des satisfactions à la visite de conformité prévue à l'article L 313-6 du code de l'action sociale et des familles.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours hiérarchique auprès du Ministre du Travail , des Relations Sociales et de la Solidarité, dans un délai de deux mois suivant sa notification ou publication et d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Saint Denis dans le même délai, suivant sa notification ou publication.

ARTICLE 5 : Le Secrétaire Général de la Préfecture ,la Directrice Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales et le Président du Mouvement de Soutien des Femmes en Détresse sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Réunion.

Fait à Saint-Denis, le 8 octobre 2007

Le Préfet,

Le Secrétaire Général

Franck Olivier LACHAUD